



Contrat de travail CDD/CDI

Par **Yoan29**, le **06/09/2024** à **11:46**

En CDD depuis 9 mois

La RH m'appelle pour me dire qu'à terme de mon CDD, mon CDI prendra effet.

Le courrier est envoyé par voie postale signé de l'entreprise.

Je n'ai plus qu'à signer.

Sauf que le lendemain, le directeur m'appelle pour dire qu'il me renouvelle pas.

Et que ya eu erreur sur le destinataire.

Sauf que le contrat est bien à mon nom.

Si je signe ça fait quoi?

Peuvent ils rompre le contrat ?

Merci pour les retours

Par **miyako**, le **06/09/2024** à **13:02**

Bonjour,

[quote]

Et que ya eu erreur sur le destinataire.[/quote]

Sauf que le contrat est bien à mon nom.

Le contrat est à votre nom ,donc valable sans période d'essai..Il faudrait que votre employeur vous **confirme bien par écrit**,qu'i s'agit d'une erreur . Dans ce cas ,vous ne signer pas le contrat et toucherez l'indemnité de fin contrat.Si vous n'avez pas la preuve écrite de ce que vous a dit votre employeur ,en ne signant pas le contrat ,vous ne pourrez pas toucher l'Indemnité de Fin de contrat prévue pour les CDD.Si vous signez le contrat ,sans précision écrite de votre employeur ,ce dernier sera obligé d'accepter le CDI ,mais je ne vous cache pas l'ambiance future au sein de l'entreprise .

Cordialement

Par **janus2fr**, le **06/09/2024** à **14:06**

Bonjour,

L'exemplaire du contrat en votre possession est-il signé par l'employeur ?